

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE
SYNDICAL DU SYDELON DU 6 AVRIL 2016
A 19H05
AU SYDELON
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)
LE COMITE SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 18
Membre ayant donné procuration : 1
Membre absent excusé : 1

L'an deux mille seize, le six avril à dix-neuf heures et cinq minutes, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 29 mars 2016, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK, M. PERLATI,
M. DE LAZZER et M. DILLIER (suppléant)

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. CORAZZA, M. JURCZAK, M. MEDVES et
M. TARILLON

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. THEIS et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DES TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. TRITZ

Etait absente (avec procuration) :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme CORION donne procuration à M. JURCZAK.

Etait absent excusé :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. FISCHER

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : 13 AVR. 2016



Publiée le 13/04/2016
Notifiée le
Hayange, le 13/04/2016
Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président,


Stephanie SIEBERT

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération N°2016-06 : Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2016

Délibération N°2016-07 : Compte de gestion 2015

Délibération N°2016-08 : Compte Administratif 2015

Délibération N°2016-09 : Affectation du résultat 2015

Délibération N°2016-10: Budget Primitif 2016

Délibération n°2016-06

Objet : adoption du procès-verbal du comité syndical du 2 mars 2016

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 2 mars 2016

Délibération n°2016-07

Objet : Compte de gestion 2015

Le comité syndical :

- **adopte** le compte de gestion pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération n°2016-08

Objet : Compte Administratif 2015

Le comité syndical :

- **adopte** le compte administratif pour l'exercice 2015 du SYDELON arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	9 766 917,07 €
Dépenses	9 556 133,21 €
Résultat de l'exercice	210 783,86 €
Résultat de fonctionnement reporté	210 516,29 €
Résultat excédentaire cumulé	421 300,15 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	96 083,80 €
Dépenses	95 566,81 €
Résultat de l'exercice	516,99 €
Résultat d'investissement reporté	210 670,84 €
Excédent d'investissement cumulé	211 187,83 €
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	21 500,00 €
Résultat excédentaire cumulé	189 687,83 €

Délibération n°2016-09

Objet : affectation du résultat 2015

Le comité syndical :

- **affecte** le résultat 2015 comme précisé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes		9 766 917,07 €
Dépenses		9 556 133,21 €
Résultat de l'exercice		210 783,86 €
Résultat reporté	excédent	210 516,29 €
soit un résultat excédent		421 300,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes		96 083,80 €
Dépenses		95 566,81 €
Résultat de l'exercice		516 ,99 €
Résultat reporté	excédent	210 670,84 €
soit un résultat excédent		211 187,83 €
Restes à réaliser		
	dépenses	21 500,00 €
	recettes	0,00 €
	excédent	189 687,83 €
SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER,		
UN EXCEDENT DE FINANCEMENT DE		189 687,83 €

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT « Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement. »

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) **421 300,15 €.**

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) **0 ,00 €.**

Délibération n°2016-10

Objet : Budget Primitif 2016

Le comité syndical :

- vote le budget primitif pour l'exercice 2016 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- vote le budget général pour l'exercice 2016 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	11 456 454.90 €
- la section d'investissement à	395 391.92 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Hayange, le 13 AVR. 2016

Le Président,




Michel PAQUET